

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES**  
**Extrait du Registre**  
**des délibérations du Conseil Communautaire**  
**de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONCON**

**SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025 A 18 HEURES**

*L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 01 décembre 2025, s'est réuni à la salle de la Manutention à Embrun, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEoud, Présidente.*

*Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN*

Présents: MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEoud Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUNY Christian, DEPEILLE Zoïa, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELLISSIER Robert, BEY Daniel, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés: SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à Chantal EYMEoud, SILVE Wiebke donne pouvoir à DEPEILLE Zoïa, DIDIER Alexandre donne pouvoir à Franck BERNARD BRUNEL, BLANCHET Ouria donne pouvoir à RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, MARROU Jehanne donne pouvoir à Marc AUDIER, GOURLAIN Mireille.

Absent représenté: MAILLARD Laurent représenté par BEY Daniel, son suppléant.

**RAPPORT N°2025/262 : Attribution du marché - Prestation de nettoyage des locaux de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon**

**Vu** le Code de la Commande Publique ;

**Vu** la consultation lancée en procédure adaptée ouverte le 07 novembre 2025 pour les prestations de nettoyage des locaux de la Communauté de communes de Serre-Ponçon ;

**Vu** l'analyse des offres ;

**Vu** la décision de la commission des marchés du 09 décembre 2025 ;

**Considérant** que l'offre de la société NERA est classée n°1 à l'analyse des offres pour le lot 1,

**Considérant** que l'offre de la société NERA est classée n°1 à l'analyse des offres pour le lot 2,

**Considérant** que l'offre de la société ONET est classée n°1 à l'analyse des offres pour le lot 3,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer le marché avec les sociétés suivantes pour une durée de 12 mois renouvelables 3 fois :
  - Pour le lot 1, à la société NERA pour un montant mensuel de 414.17€ TTC par mois.
  - Pour le lot 2, à la société NERA pour un montant mensuel de 2 281.33€ TTC par mois.
  - Pour le lot 3, à la société ONET pour un montant mensuel de 289.02€ TTC par mois.
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les pièces nécessaires à l'engagement et au paiement des dépenses afférentes ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,  
Chantal EYMEoud